

P.C.S. AUDIT ET CONSEIL

*Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie de Paris*

33, rue Galilée - 75116 Paris
Tél. : 01.44.43.52.44 – Fax : 01.47.23.68.14
384 853 271 RCS PARIS

L'APPEL

Association (loi 1901)

**89 avenue de Flandre
75019 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

L'APPEL
Association (loi 1901)
89 Avenue de Flandre

75019 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association l'APPEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 20 mai 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

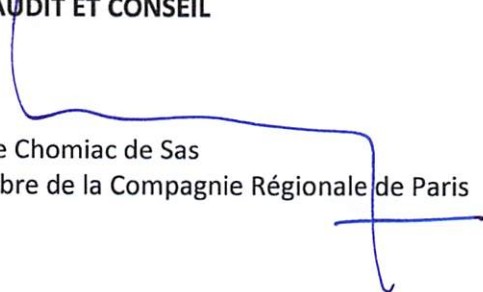
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 31 mai 2022

PCS AUDIT ET CONSEIL

Pierre Chomiac de Sas
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



**Annexe au Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos
le 31 décembre 2021**

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan annuel

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021



ACTIF	2021	2020	PASSIF	2021	2020
	<i>Net</i>	<i>Net</i>		<i>Net</i>	<i>Net</i>
ACTIF IMMOBILISE	0	0	FONDS PROPRES		
			Réserves	158 037	151 669
			Réserves statutaires ou contractuelles		
Actif circulant			Réserves pour projet de l'entité		
Stocks et en-cours			Report à nouveau		
Créances	420	502	Excédent (+) ou déficit (-) de l'exercice	2 533	6 368
Créances clients, usagers et comptes rattachés	90	18 761	Total des fonds propres	160 570	158 037
Créances diverses / retrocessions BNP					
Autres créances	25 592		FONDS REPORTEES ET DEDIES	365 831	272 149
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	541 632	443 172	PROVISIONS	0	0
Charges constatées d'avance					
total de l'actif circulant	567 734	462 435			
			DETTES		
			Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
			Emprunts et dettes financières diverses		
			Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	21 192	14 480
			Dettes des legs ou donations		
			Dettes fiscales et sociales	10 486	12 785
			Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
			Autres dettes	8 858	4 984
			Produits constatés d'avance	797	0
			total des dettes	41 333	32 249
TOTAL GENERAL	567 734	462 435	TOTAL GENERAL	567 734	462 435

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021



	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	627 646	565 062
Cotisations membres	4 830	4 695
Ventes de biens et services	4 755	3 082
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		0
Ressources liées à la générosité du public	617 654	557 285
Dons manuels / hors cotisations membres	358 805	385 369
Mécénats + autres / hors concours publics	258 849	171 916
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	407	
Utilisations des fonds dédiés (7815)		
Autres produits		0
CHARGES D'EXPLOITATION	625 578	559 057
Achats de marchandises	1 778	59 861
Autres achats et charges externes	92 752	84 836
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	590	283
Salaires et traitements	59 880	52 973
Charges sociales	23 928	39 887
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions	93 682	8 002
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	352 968	313 215
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 068	6 005
PRODUITS FINANCIERS	533	574
Autres intérêts et produits assimilés	497	574
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	36	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	0	6
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		6
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT COURANT	2 601	6 573
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	68	205
EXCEDENT (+) OU DEFICIT (-) DE L'EXERCICE	2 533	6 368

ASSOCIATION L'APPEL
89, rue de Flandres
75019 PARIS



ANNEXE

au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le total est de 567 734 €

et au compte de résultat de l'exercice présentant un excédent de 2 533 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20 mai 2022 par le Conseil d'Administration.

Note 1 : Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatives au Nouveau Plan Comptable Général, et celles du règlement 2018-06 relatives aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été établis dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses suivantes :

- l'image fidèle, la comparabilité et la continuité de l'activité,
- l'indépendance des exercices,
- la permanence des méthodes.

Les méthodes retenues pour l'établissement des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Note 2 : Informations relatives à l'activité de l'association

L'association L'APPEL est une association de solidarité internationale en faveur des enfants.

Sa mission sociale s'organise autour de trois pôles :

- la santé,
- l'éducation, le parrainage,
- l'accès à l'eau et l'amélioration des conditions de vie.

L'association réalise ses missions sur le terrain par des bénévoles aidés par deux collaborateurs à mi-temps au siège parisien.

Elle se finance exclusivement par des dons.

Note 3 : Faits significatifs de l'exercice

L'organisation et les actions de l'association ont été marquées par la crise sanitaire liée au Covid-19. L'impact sur les comptes 2021 a été limité et ne remet pas en cause la continuité des activités :

- impact sur les charges : baisse de frais de voyage en 2020 et 2021 liée à la forte réduction des frais de déplacements des bénévoles ;
- impact sur les produits : non significatif.

Note 4 : Evènements postérieurs

Il est difficile d'apprécier pour 2022 l'ampleur des conséquences et la durée de la crise sanitaire. A la date d'arrêt des comptes 2021 une baisse des produits et un résultat équilibré qui ne remet pas en cause la continuité des activités.

NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 5 : Immobilisations

Les biens de faible valeur (inférieure à 1 000 € / HT) sont systématiquement constatés en charge. L'association, n'ayant procédé à aucun investissement significatif, il n'a été comptabilisé aucun actif immobilisé.

Note 6 : Trésorerie

Les liquidités de l'association s'élèvent à la clôture à 541 632 €. Ce montant comprend notamment :

- à hauteur de 381 495 € un compte d'épargne auprès de la BNP Paris
- un compte Livret A auprès de la BNP Paris pour 87 338 €
- à hauteur de 3 114 € un compte d'épargne auprès de la BNP Montpellier.

Note 7 : Fonds propres

Le fonds de réserve correspond au cumul des affectations statutaires des résultats excédentaires ou déficitaires.

L'excédent de l'exercice 2020 a été affecté en totalité au fonds de réserve qui s'élève au 31 décembre 2021 à 158 037 € contre 151 669 € au 31 décembre 2020.

Note 8 : Fonds dédiés

Il s'agit de dons affectés par le donateur à un programme particulier auquel tout ou partie des sommes restent à engager à la clôture de l'exercice.

L'engagement d'emploi pris par l'association est inscrit en charge sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « Fonds reportés et dédiés ».

Les sommes inscrites au bilan sont reprises au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme des réalisations des engagements, par le crédit d'un compte de produits « utilisation des fonds dédiés ».

La ventilation des fonds reçus et de leur utilisation au cours de l'année 2021 est donnée dans le tableau suivant :

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES (PAR PAYS)				
Action	Solde au 31/12/2020	Ressources 2021	Emplois 2021	Solde au 31/12/2021
BURKINA FASSO	15 761	48 483	50 350	13 894
CONGO	17 882	12 312	7 502	22 692
HAÏTI	24 456	73 040	77 767	19 729
MADAGASCAR	69 026	66 246	74 645	60 627
NIGER	5 280	0	0	5 280
NUTRICARTES	12 629	122 592	42 724	92 497
PEROU	13 850	32 893	33 711	13 031
RWANDA	12 321	89 865	86 849	15 337
SALVADOR	6 642	24 527	28 118	3 051
TCHAD	40 443	18 961	13 050	46 354
TOGO	38 803	34 365	20 547	52 621
VIETNAM	15 055	47 283	41 620	20 718
TOTAL	272 149	570 566	476 883	365 831

Note 9 : Échéances des créances et des dettes

Toutes les créances et dettes ont une échéance inférieure à un an.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 10 : Produits

Les ressources de l'association proviennent :

- de dons de particuliers (358 805 €)
- de dons d'entreprises et institutions privées (258 849 €)
- des cotisations des membres (4 830 €)

L'essentiel de ces dons est affecté par les donateurs à une action particulière ; en fin d'exercice, les dons non encore utilisés sont traités comme des fonds dédiés. En 2021, 68 307 € de dons de particuliers ont été accordés à l'association sans affectation décidée par le donateur.

Les cotisations des membres sont celles encaissées au cours de l'exercice

Note 11 : Détail des charges par action

La ventilation des charges par action est donnée dans l'état suivant :

Parrainages	146 330
Enfants du Burkina Faso	14 895
Enfants du Congo	6 820
Enfants du Haïti	37 373
Enfants de Madagascar	3 230
Enfants du Pérou	0
Enfants du Rwanda	23 170
Enfants du Salvador	23 005
Enfants du Vietnam	37 837
Actions (hors Parrainages)	287 200
Burkina Faso	30 879
Congo	0
Haïti (écoles, nutrition)	33 324
Madagascar	64 629
Niger	0
Pérou	30 646
Rwanda	55 783
Salvador	2 557
Tchad	11 863
Togo	18 679
Nutricartes	22 985
Les 1000 jours	15 855

Note 12 : Autres charges

Les frais de fonctionnement de l'association s'élèvent à 80 845 € ; ils représentent pour l'essentiel le coût des salaires et charges, des loyers et frais de fonctionnement du bureau.

Les honoraires du Commissaire aux comptes pris en charge au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 5 820 €, taxes comprises.

Note 13 : Effectif

L'effectif moyen de l'association en 2021 est de 2 personnes.

Note 14 : Organes d'administration et de direction

Les dirigeants et membres du conseil d'administration de l'association ne perçoivent aucune rémunération.

Ils n'ont reçu aucun crédit ou avance ; aucun engagement n'a été contracté par l'association à leur bénéfice.

Note 15 : Valorisation du bénévolat

L'Appel est essentiellement une association de bénévoles qui interviennent :

- pour le fonctionnement de l'association et la recherche de fonds (**5 837 heures**)
 - élaboration des actions, recherche de financement, suivi des actions, dans les pays d'intervention ;
 - travaux administratifs, comptables et aide au fonctionnement de l'association ;
 - rédaction et de diffusion de documents de communication internes et externes (site Internet, journal, newsletter)
- pour les missions sociales : (**5 576 heures**)
 - élaboration et suivi des actions
 - missions dans les pays d'action.

Valorisée une fois et demie le Smic horaire et après des charges sociales de 40 %, l'action des bénévoles est estimée en 2021 à : 251 177 €.

Note 16 : Compte de résultat par origine et destination

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	TOTAL	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	TOTAL	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Cotisations sans contrepartie	4 830	4 830	4 695	4 695
Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	358 805	358 805	385 369	385 369
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
Autres produits liés à l'appel à la générosité du public				
PRODUITS NON-LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie	258 849		171 916	
Autres produits non liés à la générosité du public	5 695		3 656	
SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
UTILISATION DE FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL I	628 179	363 635	565 636	390 064
CHARGES PAR DESTINATION				
MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	433 530	279 299	430 932	302 169
- Versements à d'autres organismes agissant à l'étranger				
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
- Frais d'appel à la générosité du public	17 589	17 589	17 567	17 567
- Frais de recherche d'autres ressources				
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	80 845	41 895	102 767	60 434
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
REPORTS EN FONDS DEDIES	93 682	32 613	8 002	4 798
TOTAL II	625 646	371 397	559 268	384 968
EXCEDENT OU PERTE	2 533	(7 762)	6 368	5 096

Principes et méthodes d'établissement

Le compte de résultat par origine et destination au 31 décembre 2021 est établi conformément au modèle du règlement ANC n° 2018-6. Il recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'association. Les ressources par origine ainsi que les emplois par destination sont directement extraits de la comptabilité générale.

Les missions sociales de l'APPEL sont constituées par les différentes actions entreprises conformément à l'objet statutaire.

Les dépenses relatives aux missions sociales sont de deux natures :

- les dépenses directes dans le cadre des projets,
- les frais de fonctionnement affectés à chaque action :
- les dons non encore utilisés sont portés en fonds dédiés après une retenue pour frais de fonctionnement égale à 10 % de leur montant.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux dépenses suivantes :

- revue trimestrielle « L'APPEL » et dépliants
- frais bancaires sur prélèvements automatiques
-

Les frais de fonctionnement sont évalués à 15% des dépenses affectées aux missions sociales.

note 17 : Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Principes et méthodes d'établissement

Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public au 31 décembre 2021 est établi conformément au modèle du règlement ANC n° 2018-6. Il recense l'ensemble des ressources collectées auprès du public et leur emploi par l'association. Les montants correspondent à ceux indiqués dans le compte de résultat par origine et par destination, à l'exception des frais de fonctionnement retenus à 15% des dépenses financées par appel à la générosité du pub

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2021	Exercice 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2021	Exercice 2020
MISSIONS SOCIALES			RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	-	-	Cotisations sans contrepartie	4 830	4 695
Réalisées à l'étranger			Dons, legs et mécénat		
- Actions réalisées par l'organisme	279 299	302 168	- Dons manuels	358 805	385 369
- Versements à d'autres organismes			- Legs, donations, assurances-vie		
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			- Mécénat		
Frais d'appel à la générosité du public	17 589	17 567			
Frais de recherche d'autres ressources					
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	41 895	60 434			
TOTAL DES EMPLOIS	338 783	380 169	TOTAL DES RESSOURCES	363 635	390 064
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	Reprises sur provisions et dépréciations	-	-
Report en fonds dédiés de l'exercice	32 613	4 798	Utilisation de fonds dédiés antérieurs	-	-
Excédent de la générosité du public de l'exercice	-	5 097	Déficit de la générosité du public de l'exercice	7 762	-
TOTAL	371 397	390 064	TOTAL	371 397	390 064
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice	104 677	99 581
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public	-7 762	5 096
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice	96 915	104 677